

Commune d'UCCLE
Monsieur Marc COOLS
Echevin de l'Urbanisme
Place Jean Vander Elst, 29
B – 1180 UCCLE

V/Réf : SL/kvr U 09 F° 173
N/Réf : AVL/CC/UCL-2.259/s.457
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : UCCLÉ. Avenue Jacques Pastur, 154. Démolition d'une piscine et de ses annexes et construction d'une villa unifamiliale. Demande de permis d'urbanisme.

En réponse à votre lettre du 11 mai 2009, sous référence, reçue le 15 mai, nous avons l'honneur de vous communiquer l'avis émis par notre Assemblée, en sa séance du 27 mai 2009, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne la démolition d'une piscine et de ses annexes en vue de la construction d'une villa unifamiliale. La parcelle concernée par la demande se situe à proximité du site classé du Kawberg ainsi que, pour partie, dans la zone de protection de la maison du docteur Ley, due à l'architecte Louis Herman De Koning, sise avenue du Prince d'Orange, 200 et classée comme monument et comme site.

Les constructions vouées à la démolition étant banales et dénuées de tout intérêt patrimonial, la Commission n'émet pas de remarque sur cet aspect du projet. Elle constate que c'est davantage l'impact éventuel de la future construction sur la villa classée située à proximité qu'il convient d'évaluer. Après examen des différents documents joints au dossier et vu l'orientation des façades de celles-ci, ***il semblerait que cet impact soit relatif.*** La nouvelle construction sera surtout visible depuis la toiture-terrasse de la villa classée.

La Commission ne s'oppose donc pas à la demande tout en regrettant néanmoins l'importante minéralisation de la parcelle qu'entraînera la future villa. Une construction plus compacte aurait permis de limiter cet inconvénient du projet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f. f.

C.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Muriel MURET
- A.A.T.L. – D.U. : M. Michael BRIARD